



# Bulletin Officiel

N° 5419 Lundi 14 Août 2017

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### AVIS DES SOCIETES

#### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « ATL SUBORDONNE 2017 » 2-7

#### EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2017-1 » 8-10

#### AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

AMI ASSURANCES 11

#### AUGMENTATION DE CAPITAL

HANNIBAL LEASE 12-16

ATTIJARI LEASING 17-21

#### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

STEG INTERNATIONAL SERVICES 22

SIPHAT 23

#### PAIEMENT D'ANNUITES

FCC BIAT - CREDIMMO 1 24

FCC BIAT - CREDIMMO 2 25

#### COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE MAGASIN GENERAL 26

#### COURBE DES TAUX

27

#### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

28-29

#### ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### ANNEXE II

#### ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2017

- SICAV AVENIR
- SICAV BH PLACEMENT
- UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 20/07/2017. Il doit être également accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017, pour tout placement sollicité après le 31/08/2017 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 20/10/2017.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE  
« ATL SUBORDONNE 2017 »**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease réunie le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **23/05/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné de 20 millions de dinars et a également donné pouvoir à la direction générale d'en fixer les conditions d'émission et de remboursement.

A cet effet, le Directeur Général de l'ATL a arrêté les conditions d'émission de l'emprunt «ATL SUBORDONNE 2017 » sur une durée de **7 ans dont deux ans de grâce** au taux fixe de **7,90%**.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**

**Montant de l'emprunt :**

Le montant nominal du présent emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 » est de 20 millions de dinars, divisé en 200 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL SUBORDONNE 2017 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/07/2017** et clôturées au plus tard le **16/10/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/10/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **26/10/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

**Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/07/2017** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

**But de l'émission :**

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cet emprunt obligataire subordonné permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'Arab Tunisian Lease a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 295 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 90 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions de dinars objet du présent emprunt), 61,3 millions de dinars par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cashflow de la société.

**CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

**Nature, forme et délivrance des titres :**

**Dénomination de l'emprunt :** « ATL Subordonné 2017 »

**La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

**Nature des titres :** Titres de créance.

**Forme des titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

**Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).

**Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (AFC- Intermédiaire en bourse).

**Prix de souscription et d'émission :**

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/10/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **16/10/2017**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :** Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêts :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **7,90%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- Suite -

**Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à partir de la troisième année. L'emprunt sera amorti en totalité le **16/10/2024**.

**Prix de remboursement :** le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 16 octobre de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le 16/10/2018.

Le premier remboursement en capital aura lieu le 16/10/2020.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la TUNISIE CLEARING.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,90%.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

▪ **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce.

▪ **Durée de vie moyenne**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne est de 5 ans pour les obligations du présent emprunt.

▪ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les obligations du présent emprunt est de 4,265 années.

**Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang**

**Rang de créance :** En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 30 juin 2017 sous le numéro 17-002. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- Suite -

**Maintien de l'emprunt à son rang :** l'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues, aux guichets de l'Arab Financial Consultants, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, et la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **06/07/2017**, la note à long terme « **BB (tun)** » à l'emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 »

**Notation de la société:**

L'agence de notation Fitch Ratings a abaissé en date du **6 Avril 2017** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : abaissée de 'BBB(tun)' à 'BBB-(tun) ; Perspective : Stable ;
- Note nationale à court terme : confirmé à F3 (tun) ;
- Note nationale de dette sénior non garantie : abaissée de BBB (tun) à BBB- (tun) ;
- Note nationale de dette sénior subordonnée : abaissée de BB à BB- (tun).

En date du **9 juin 2017**, Fitch Ratings a confirmé les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : confirmé à BBB- (tun) ; Perspective : Stable ;
- Note nationale à court terme : confirmé à F3 (tun) ;
- Note nationale de dette sénior non garantie : confirmé à BBB- (tun) ;
- Note nationale de dette sénior subordonnée : relevée de BB- à BB (tun).

**Organisation de la représentation des obligataires :**

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres :**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

- Suite -

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

## **RENSEIGNEMENTS GENERAUX :**

### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt « ATL SUBORDONNE 2017 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le nombre de titres souscrits.

**Marché des titres :** Au 30/06/2017, Il existe 13 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites à l'emprunt « ATL SUBORDONNE 2017 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :** L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

### **Facteurs de risques spécifiques lié aux obligations subordonnées**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

#### ▪ **Nature du titre**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »).

#### ▪ **Qualité de crédit de l'émetteur**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- Suite -

▪ **Le marché secondaire**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **10/07/2017** sous le n°**17-0973**, du document de référence « ATL 2017 » enregistré auprès du CMF en date du **30/06/2017** sous le n°**17-002**, des indicateurs d'activité de l'ATL relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre 2017 pour tout placement sollicité après le 20/07/2017, des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017 pour tout placement sollicité après le 31/08/2017 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre 2017 pour tout placement sollicité après le 20/10/2017.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de la BNA Capitaux intermédiaires en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de l'intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – et sur le site Internet du CMF [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et de l'ATL : [www.atl.com.tn](http://www.atl.com.tn)

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20/07/2017.

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 31/08/2017.

Les indicateurs d'activité relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre 2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 20/10/2017.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

Emission d'un emprunt obligataire  
sans recours à l'appel public à l'épargne

**ARAB INTERNATIONAL LEASE -AIL-**  
Siège social : 11 Hédi Naira - 1001 Tunis –

**Emission d'un Emprunt Obligataire  
« AIL 2017-1 »  
Sans recours à l'appel public à l'épargne**

**1. Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société réunie le 06 juin 2016 a autorisé l'émission d'un Emprunt Obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 30 millions de dinars au cours de l'année 2017, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour déterminer les conditions d'émission et de fixer le montant et la date d'émission de chaque tranche et effectuer toutes les formalités nécessaire à son émission.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de l'AIL, s'est réuni le 20 juillet 2017 et a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 10 millions de dinars, et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

DUREE	TAUX D'INTERET	AMORTISSEMENT ANNUEL
5 ans	8% brut l'an	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année

**2. Renseignements relatifs à l'émission**

✓ **Montant :**

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 10 millions de dinars divisé en 100 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire «AIL 2017-1» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

✓ **Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **1<sup>er</sup> août 2017** auprès de la SCIF, Intermédiaire en Bourse, et seront clôturées au plus tard le **31 août 2017**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 10 millions de dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre de titres émis, soit un maximum de 100 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31 août 2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

✓ **But de l'émission**

L'AIL a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant le renforcement de la structure financière de la société par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme, et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

**3. Caractéristiques des titres émis :**

- **Dénomination de l'Emprunt :** « AIL 2017-1 »
- **Nature des Titres :** Titres de créance.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations.

- Suite -

- **Forme des Titres** : Nominatives.
- **Catégorie des Titres** : Ordinaire.
- **Modalité et délais de délivrance des Titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites délivrée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.
- **Prix de souscription et Prix d'émission et modalité de paiement** : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance en Intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31 août 2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **31 août 2017**.
- **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe : Taux annuel brut de 8% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Amortissement et remboursement** :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **31 août 2022**.

- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.
- **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **31 août** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **31 août 2018**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **31 août 2018**.

- **Taux de rendement actuariel:**

- ✓ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 8% l'an.

#### **Durée totale, Durée de vie moyenne et Duration de l'emprunt**

- ✓ **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans**.

- ✓ **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne de l'emprunt « AIL 2017-01 » est de **3 ans**.

- ✓ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration pour les obligations de cet emprunt est égale à **2,720 années**.

- ✓ **Mode de placement :**

**Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

- Suite -

✓ **Cessibilité des obligations :**

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

✓ **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

✓ **Domiciliation de l'emprunt :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « AIL 2017-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière – SCIF- intermédiaire en bourse.**

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera par ce dernier la quantité d'obligations y afférente.

✓ **Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

✓ **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

✓ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription à ce taux fixe risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux variables.

**AVIS DE SOCIETES**

**Augmentation de capital annoncée**

**Société ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD –AMI ASSURANCES-**

Société Anonyme au Capital Social de 18.508.784 DT  
SIEGE SOCIAL : les Berges du Lac II, Cité Les Pins, 1053 TUNIS - TUNISIE

La Société Assurances Multirisques Ittihad –AMI ASSURANCES - porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 22/06/2017, a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de **4.627.196 dinars** pour le porter de **18.508.784 dinars** à **23.135.980 dinars** et ce, par l'incorporation d'une partie des réserves et primes liées au capital, autres que les réserves légales.

Cette augmentation de capital sera réalisée par la création de **4 627 196 actions nouvelles gratuites** au nominal de **Un (1) dinar** chacune. Ces actions nouvelles seront attribuées gratuitement aux actionnaires détenteurs des 18 508 784 actions anciennes et aux cessionnaires de droits d'attribution en Bourse à concurrence **d'une (1) action nouvelle pour quatre (4) actions anciennes**.

**Droit d'attribution**

Les actionnaires pourront exercer leurs droits d'attribution en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou céder leurs droits d'attribution en Bourse.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **11/08/2017**.

**Jouissance des actions nouvelles gratuites**

Les **4 627 196** actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à compter du **01/01/2017**.

**Cotation en Bourse**

Les actions anciennes Assurances Multirisques Ittihad seront négociables en Bourse en hors cote, droits d'attribution détachés, à partir **du 11/08/2017**.

Les actions nouvelles attribuées gratuitement seront négociables en Bourse en hors cote à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le **11/08/2017** et ce, sur la même ligne de cotation que les actions anciennes.

**Cotation en Bourse des droits d'attribution**

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir **11/08/2017**.

**Prise en charge par TUNISIE CLEARING**

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING à partir du **11/08/2017**.

**AVIS DE SOCIETES**

**Augmentation de capital**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération est établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2017 pour tout placement sollicité après le 31 août 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**HANNIBAL LEASE**

Société anonyme au capital de 28 700 000 de Dinars

De valeur nominale de 5 dinars

Siège Social : Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

**Décision à l'origine de l'émission :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Hannibal Lease, tenue le 17/05/2017, a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 11 480 000 DT pour le porter de 28 700 000 DT à 40 180 000 DT, et ce en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de 2 870 000 DT, et ce, par l'émission de 574 000 actions nouvelles, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes ;

- Une augmentation du capital en numéraire d'un montant de 8 610 000 DT, et ce, par l'émission 1 722 000 actions nouvelles à émettre au prix de 8 DT l'action, soit 5 DT de nominal et 3 DT de prime d'émission. Ces actions seront souscrites selon la parité de trois (3) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au niveau de sa 1ère résolution tous les pouvoirs au Conseil d'Administration en vue d'effectuer les formalités pratiques et de constater la réalisation de l'augmentation de capital.

**But de l'émission :**

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par HANNIBAL LEASE visant à améliorer le niveau de ses ratios réglementaires notamment le Ratio de solvabilité (Tier I et Tier II).

**Caractéristiques de l'émission :**

Le capital social sera augmenté de 11 480 000 DT répartis comme suit :

- 8 610 000 DT par souscription en numéraire de 1 722 000 actions nouvelles ;
- 2 870 000 DT par incorporation de réserves et attribution de 574 000 actions nouvelles gratuites.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

- Suite -

➤ **Augmentation de capital par souscription en numéraire :**

▪ **Caractéristiques :**

Montant : 8 610 000 DT

Nombre d'actions nouvelles à souscrire : 1 722 000 actions

Valeur nominale des actions : 5 DT

Prime d'émission de l'action : 3 DT

Forme des actions à émettre : Nominative

Catégorie : Ordinaire

▪ **Prix d'émission :**

Cette émission sera opérée, au prix de huit (8) dinars chacune soit 5 DT de nominal et 3 DT de prime d'émission. Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement à la souscription.

▪ **Droit préférentiel de souscription :**

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- A titre irréductible : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de trois (3) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société HANNIBAL LEASE ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- A titre réductible : en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

▪ **Période de souscription :**

La souscription aux 1 722 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de trois (3) actions nouvelles pour dix (10) anciennes et ce du **18/08/2017** au **29/09/2017** inclus<sup>1</sup>.

▪ **Etablissement domiciliaire :**

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société HANNIBAL LEASE exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 8 DT représentant une valeur nominale de 5 DT et une prime d'émission de 3 DT. Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restantes disponibles sur les

---

<sup>1</sup> Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **29/09/2017** seront informés que ces derniers procèdent à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 08003000513201046512 ouvert auprès de la Banque BIAT Centre D'affaire de Tunis (51), conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

▪ **Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **29/09/2017 à 16H à MAC SA**, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par MAC SA), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

▪ **Modalités et délais de livraison des titres :**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par l'intermédiaire en bourse MAC SA et ce, dès la réalisation de l'opération.

**Mode de placement :**

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 5 740 000 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

➤ **Augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites :**

**Caractéristiques :**

Montant : 2 870 000 DT

Nombre d'actions nouvelles gratuites : 574 000 actions

Valeur nominale des actions : 5 DT

Forme des actions gratuites : Nominative

Catégorie : Ordinaire

**Droit d'attribution :**

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes. L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **18/08/2017**.

**Jouissance des actions nouvelles**

Les actions nouvelles gratuites (574 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (1 722 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2017.

**Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises**

**Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

- Suite -

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Selon l'article 35 des statuts de la société, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

#### **Régime de négociabilité :**

Les actions sont librement négociables en bourse.

#### **Régime fiscal applicable : Droit commun :**

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des:

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

### **Marché des titres**

Les actions de la société HANNIBAL LEASE sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

#### **Cotation en Bourse des actions anciennes**

Les 5 740 000 actions anciennes composant le capital actuel de la société HANNIBAL LEASE inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **18/08/2017**, droits de souscription et d'attribution détachés.

#### **Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire**

Les 1 772 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

- Suite -

### Cotation en bourse des actions nouvelles gratuites

Les 574 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir de l'ouverture de l'attribution soit le **18/08/2017** sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

### Cotation en bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **18/08/2017** au **29/09/2017** inclus<sup>1</sup>.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités. Les négociations en bourse des droits d'attribution commencent à partir de **18/08/2017**.

### **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007310394 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007310386 » durant la période de souscription préférentielle soit du **18/08/2017** au **29/09/2017** inclus<sup>2</sup>.

Les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007310378 » à partir du **18/08/2017**.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par MAC SA Intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0975 en date du 03 août 2017, du document de référence de Hannibal Lease enregistré par le CMF en date du 03 août 2017 sous le n° 17-003 et des états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017 de l'émetteur pour tout placement sollicité après le 31 août 2017.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki - Les Berges du Lac Tunis, MAC SA Green Center Bloc C 2ème étage Rue du Lac Constance - Tunis, et sur les sites Internet du CMF [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et de MAC SA [www.macsa.com.tn](http://www.macsa.com.tn).

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 31/08/2017.

---

<sup>1</sup> Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **29/09/2017** seront informés que ces derniers procèdent à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

**AVIS DE SOCIETES**

**AUGMENTATION DE CAPITAL**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017 pour tout placement sollicité après le 31 Août 2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Attijari Leasing**

Société Anonyme au capital social de 25.000.000 de dinars divisé  
en 2.500.000 d'actions de valeur nominale 10 dinars  
**Siège social** : Rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac  
**RC** : B125651997; **Tel** : 00 216 71 862 122 ; **Fax** : 00 216 71 861 545

**Décisions à l'origine de l'augmentation de capital**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de Attijari Leasing du **28 avril 2017** a décidé d'augmenter le capital social en numéraire d'un montant de **2 500 000 DT** pour le porter de **25 000 000 DT** à **27 500 000 DT** et ce par l'émission de **250 000** actions nouvelles de dix **(10)** dinars de nominal chacune, à libérer intégralement lors de la souscription, majoré d'une prime d'émission de huit **(8)** dinars exigée intégralement à la souscription, soit à un prix d'émission de dix-huit **(18)** dinars l'action. Ces actions seront souscrites selon la parité d'une **(01)** action nouvelle pour dix **(10)** actions anciennes. A ce titre, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au niveau de sa 4<sup>ème</sup> résolution tous les pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser cette augmentation de capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

**But de l'émission**

L'augmentation de capital a pour but de :

- Renforcer les fonds propres de la société, à l'instar de la tendance générale pour les établissements financiers.
- Tendre à maintenir, voire améliorer la notation de la société.

**Caractéristiques de l'émission**

Attijari Leasing procédera à une augmentation de capital de **2 500 000 DT** par souscription en numéraire et par émission de **250 000** actions nouvelles.

Toutes les actions à émettre sont nominatives et seront de catégorie ordinaire.

- Suite -

### **Prix de l'émission des actions nouvelles**

Cette émission sera opérée au prix de dix **(10)** dinars l'action majorée d'une prime d'émission de huit **(8)** dinars, soit à un prix d'émission de dix-huit **(18)** dinars l'action. Le prix de l'émission est à libérer intégralement à la souscription.

### **Droit préférentiel de souscription**

La souscription aux **250 000** actions nouvelles sera réservée à titre préférentiel aux actionnaires détenteurs des actions composant le capital social, ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectuera de la manière suivante :

- ✓ **A titre irréductible** : A raison d'une **(1)** action nouvelle pour dix **(10)** anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. Attijari Leasing ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- ✓ **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées, et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

### **Période de souscription**

La souscription aux **250 000** actions nouvelles à émettre en numéraire est réservée, en priorité, aux actionnaires détenteurs des actions composant le capital social et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible, à raison d'une **(1)** action nouvelle pour dix **(10)** anciennes et ce, **du 25/08/2017 au 11/09/2017 inclus<sup>1</sup>**.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

### **Etablissements domiciliaires**

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société Attijari Leasing exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de dix **(10)** dinars représentant le nominal de l'action majoré de huit **(08)** dinars de prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des

---

<sup>1</sup>Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la

- Suite -

souscriptions effectuées à ce titre, seront restitués sans intérêts, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas **(03)** jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation de capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n° **04015101004959352883**, ouvert auprès d'Attijari bank, Agence Les Berges du Lac sise au Rue du Lac d'Annecy, 1053, les Berges du Lac, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

### **Modalités de souscription et règlement livraison titres contre espèces**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **11/09/2017** à **16H** à Attijari Intermédiation, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par Attijari Intermédiation), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres seront effectués, à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

### **Modalités et délais de délivrance des titres**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par Attijari Intermédiation, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

### **Mode de placement**

Les titres émis seront réservés en priorité aux actionnaires et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

### **Jouissance des actions nouvelles**

Les **250 000** actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir du **1<sup>er</sup> Janvier 2017**.

## **Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises**

### **Droit attachés aux valeurs mobilières offertes**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

- Suite -

## **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables en bourse.

## **Régime fiscal applicable : Droit commun**

La législation actuelle en Tunisie prévoit :

- l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des:

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

## **Marché des titres**

Les actions Attijari Leasing sont négociables sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

- Suite -

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

#### **Cotation en Bourse des actions anciennes**

Les **2 500 000** actions anciennes composant le capital actuel d'Attijari Leasing inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **25/08/2017**, droit de souscription détachés.

#### **Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites**

Les 250 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

#### **Cotation en Bourse des droits de souscription**

Les négociations en bourse sur les droits de souscription auront lieu du **25/08/2017 au 11/09/2017** inclus<sup>2</sup>.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

#### **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

#### **Prise en charge par Tunisie Clearing**

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code **ISIN TN0006610463** à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code **ISIN TN0006610455** durant la période de souscription préférentielle soit du **25/08/2017 au 11/09/2017** inclus<sup>3</sup>.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur les dits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par Attijari Intermédiation-intermédiaire en Bourse.

-----  
<sup>2,3</sup>Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **11/09/2017** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du **02/08/2017** sous le n°17-0976, du document de référence « Attijari Leasing 2017 » enregistré par le CMF en date du **23/06/2017** sous le n°17-001 et des états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017 pour tout placement sollicité après le **31 Août 2017**.

La présente note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sis Rue des lacs de Mazurie – 1053 les Berges du lac.

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site, au plus tard le **31 Août 2017**.

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**STEG International Services**

Siège social : Centre Urbain Nord, Imm Assurances Salim, Bloc B, 1082 Menzah Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société STEG INTERNATIONAL SERVICES sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 18 Août 2017 à 9H00 au Siège de STEG-IS, sis au Centre Urbain Nord, Immeuble Assurances Salim, Parcelle B5, 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Nomination de nouveaux administrateurs.
- 2- Lecture et Approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur la Gestion de l'exercice 2016.
- 3 - Lecture des Rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes relatifs aux Etats Financiers arrêtés au 31/12/2016.
- 4 - Approbation des Etats Financiers relatifs à l'exercice 2016.
- 5 - Approbation des conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- 6 - Quitus aux Administrateurs pour la Gestion de l'exercice 2016.
- 7 - Affectation du Résultat de l'exercice 2016.
- 8 - Allocation des jetons de présence.
- 9 - Questions diverses

Les documents concernant cette assemblée sont à la disposition des Actionnaires au Siège Social de STEG-IS durant le délai légal.

بلاغ الشركات

الجلسة العامة العادية

**الشركة التونسية للصناعات الصيدلية**  
المقر الاجتماعي: فندق الشوشة - 2013 بن عروس

تعلم الشركة التونسية للصناعات الصيدلية مساهميها الكرام بلقنقاد الجلسة العامة العادية يوم 17 أوت 2017 على الساعة 10 صباحا بمقر المعهد العربي لرؤساء المؤسسات (دار المؤسسة) الكائن بشارع بحيرة تركانة ضفاف البحيرة 1053 تونس.

حدد جدول أعمال اجتماع الجلسة العامة العادية لتصرف 2016 كالتالي :

- 1 - تلاوة تقرير مجلس الإدارة حول تصرف سنة 2016 و المصادقة عليه.
- 2 - تلاوة تقارير مراقب الحسابات حول القوائم المالية للشركة لسنة 2016.
- 3 - المصادقة على القوائم المالية للشركة لسنة 2016.
- 4 - تبرئة ذمة المتصرفين.
- 5 - تخصيص النتائج.
- 6 - المصادقة على تسمية أعضاء بمجلس إدارة الشركة.
- 7 - إسناد منح الحضور عن سنة 2016 لأعضاء مجلس الإدارة.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**PAIEMENT D'ANNUITES****FCC BIAT- CREDIMMO 1**

La Société de Gestion de **FCC « Tunisie Titrisation »** porte à la connaissance des porteurs des parts prioritaires **P2** et des parts subordonnées **S** du « **FCC BIAT-CREDIMMO 1** », que le remboursement desdites parts en capital pour **P2** et le règlement des intérêts **pour P2 et S**, aux taux respectifs de **TMM\*+1,20%** et **TMM\*+2,20%**, relatifs à l'échéance du **15 août 2017**, seront effectués comme suit :

**Part P2 :**

Principal Unitaire :	34,966 DT	par part P2
Intérêt Unitaire brut :	1,134 DT	par part P2

---

**Total brut : 36,100 DT par part P2**

**Part S :**

Intérêt Unitaire brut :	1,942 DT	par part S
-------------------------	----------	------------

---

**Total brut : 1,942 DT par part S**

\* Moyenne des Taux Mensuels Moyens des 3 derniers mois qui précèdent le paiement ; soit 4,97%.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**PAIEMENT D'ANNUITES****FCC BIAT- CREDIMMO 2**

La Société de Gestion de **FCC** « Tunisie Titrisation » porte à la connaissance des porteurs des parts prioritaires **P3** et des parts subordonnées **S** du « **FCC BIAT-CREDIMMO 2** », que le remboursement desdites parts en capital pour **P3** et le règlement des intérêts **pour P3 et S**, aux taux respectifs de **TMM\*+1,70%** et **TMM\*+2,00%**, relatifs à l'échéance du **15 août 2017**, seront effectués comme suit :

**Part P3 :**

Principal Unitaire	:	104,685 DT	par part P3
Intérêt Unitaire brut	:	6,460 DT	par part P3
<hr/>			

**Total brut :**                      **111,145 DT par part P3**

**Part S :**

Intérêt Unitaire brut	:	8,830 DT	par part S
<hr/>			

**Total brut :**                      **8,830 DT par part S**

\* Moyenne des Taux Mensuels Moyens des 3 derniers mois qui précèdent le paiement ; soit 4,97%.

**AVIS DE SOCIETES**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Société Magasin Général**

Siège Social : 28 Rue Kamel Ataturk – 1001 Tunis

Le conseil d'administration de la Société Magasin Général (SMG) s'est réuni le 10 Aout 2017 pour arrêter les états financiers intermédiaires du premier semestre 2017.

Il en ressort qu'au 30 juin 2017 le résultat de la société s'élève à DT : 10 393 948 contre DT: 5 816 556 au 30 juin 2016.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

## AVIS

## COURBE DES TAUX DU 14 AOUT 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,222%		
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		5,307%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		5,350%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		5,393%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		5,436%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"		5,456%	999,021
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		5,479%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018		5,522%	
TN0008003410	BTC 52 semaines 19/06/2018	5,694%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,830%	996,182
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,900%	926,951
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,007%	992,205
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,407%	979,226
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,697%	966,556
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,804%	968,307
TN0008000671	BTA 4 ans "6% juin 2021"	6,984%		967,574
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		7,092%	958,651
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		7,130%	990,540
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		7,172%	935,873
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,281%	941,729
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"		7,309%	939,241
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,362%	934,096
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,403%	929,805
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,443%	925,840
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	7,754%		910,715
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,796%	904,177
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"		7,827%	918,507
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,900%	914,979
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,198%		940,880

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	168,488	168,535		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	113,879	113,917		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	97,501	97,531		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	15,012	15,016		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	109,650	109,689		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,541	1,542		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	108,048	108,150		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	41,018	41,029		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	55,524	55,538		
10 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	117,434	117,490		
11 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	113,189	113,169		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
12 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	129,579	139,484	139,543		
13 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	486,475	518,552	518,674		
14 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	119,600	119,534		
15 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	130,189	129,989		
16 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	140,106	139,883		
17 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	122,000	121,729		
18 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	106,616	106,843		
19 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	154,556	154,650		
20 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	94,350	94,399		
21 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	98,593	98,619		
22 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	151,083	151,153		
23 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	133,012	133,002		
24 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	102,257	101,891		
25 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	103,264	103,054		
26 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	21,206	21,236		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
27 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE ***	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 546,792	En dissolution	En liquidation		
28 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	05/02/04	2 197,158	2 281,423	2 285,000		
29 FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En dissolution	En liquidation		
30 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	120,323	119,850		
31 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	151,317	151,569		
32 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	165,504	164,872		
33 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	16,824	16,866		
34 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 228,879	5 321,956	5 321,658		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 119,747	5 252,177	5 263,319		
36 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,639	2,642		
37 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,285	2,288		
38 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,235	1,236		
39 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,105	1,106		
40 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,109	1,116		
41 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,109	1,117		
42 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	116,773	116,819		
43 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,157	119,389		
44 FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	-	-	1000,000		
45 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	-	10,229	10,270		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	Dernière VL	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
46 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,495	106,653	106,671
47 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,590	101,758	101,783
48 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,622	103,689	103,718
49 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	02/05/17	4,244	102,729	100,887	100,920
50 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	21/04/17	4,590	104,300	102,512	102,549
51 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	01/09/03	31/05/17	3,972	107,273	105,688	105,719
52 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,816	103,023	103,060
53 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	102,340	100,497	100,524
54 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	104,641	102,593	102,609
55 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/17	4,010	102,631	100,832	100,862
56 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	102,672	102,702
57 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,910	103,651	102,032	102,060
58 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,799	105,220	105,257
59 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,174	103,610	103,639
60 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,608	102,619	102,646
61 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	101,226	101,258
62 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,501	102,860	102,887
63 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,797	101,142	101,179
64 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	103,915	102,416	102,446
65 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,558	103,982	104,008
66 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	102,987	101,278	101,315
67 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,411	101,446	101,477
68 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,134	103,969	103,997
69 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	10/05/17	3,739	102,709	101,103	101,131
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>							
70 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,459	10,463
71 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	10/11/08	31/05/17	3,677	103,363	102,148	102,180
72 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	103,788	102,475	102,512
73 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	105,102	103,542	103,572
74 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,515	10,275	10,278

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## SICAV MIXTES

75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,880	58,963	58,822
76	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	130,496	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	1 435,194	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	101,478	101,766
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,129	17,382	17,384
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	289,855	290,464
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	29,309	29,475	29,637
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2 327,393	2 329,368	2 326,856
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	72,644	72,052	71,984
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	54,941	54,269	54,277
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	105,543	105,480
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	91,626	91,574

## FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE

87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,250	10,916	10,792	10,770
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,566	11,535
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	14,361	14,325
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	12,804	12,799
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	12,821	13,795	13,785
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	11,441	12,091	12,095
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,450	146,924	147,473
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	140,248	140,587
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	9,394	9,195	9,225
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	101,861	102,358	102,392
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	84,826	84,789
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	88,240	87,954
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	98,547	97,338	97,362
100	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	98,830	98,794
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	102,153	96,629	96,670
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	10,314	10,324

## FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE

103	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En dissolution	En liquidation
104	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	101,596	104,818	105,395
105	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	139,878	147,430	148,280
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	104,843	105,859	105,668
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	104,328	105,457	106,044
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	197,772	206,179	206,155
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	179,605	185,889	185,775
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	156,174	156,834	156,970
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	22,517	22,444
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	145,301	145,409
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	124,171	124,642
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	9 210,966	9 180,202
115	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	8,551	En liquidation
116	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	83,815	83,812
117	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	992,693	992,072
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5189,664	5568,076	5584,330
119	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	5064,133	5062,224
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	-	100,171	100,241

## FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE

121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	111,981	113,489	113,508
-----	----------------	-------------	----------	----------	-------	---------	---------	---------

## FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE

122	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	9,202	En liquidation
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 862,149	10 860,473

\* FCP en liquidation anticipée

\*\* SICAV en liquidation anticipée

\*\*\* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(1) initialement dénommée AXIS CAPITAL GESTION

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup>Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 : cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.tn  
 Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite du changement de la dénomination sociale de la « STUSID BANK » en «TUNISIAN SAUDI BANK –TSB- et par l'insertion de la « Société Africaine Distribution Autocar -ADA-», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunis- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublalex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
39. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
40. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
42. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
43. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
44. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
45. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
46. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
47. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
48. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
49. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
50. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
51. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
52. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
53. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
54. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
55. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
56. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
57. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
58. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	

59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93 Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI VALEURS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
16	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
17	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
18	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
19	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
21	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
22	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN PERFORMANCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AMEN PREVOYANCE (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

25	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
30	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du

					Lac- 1053 Tunis
56	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
61	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
64	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
87	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
92	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
93	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
94	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
96	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
98	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
99	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
100	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
102	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère

113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) SICAV en dissolution anticipée

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
34	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
35	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
37	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## **SICAV AVENIR**

### **SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2017**

#### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2017**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société « SICAV AVENIR » arrêté au 30 JUIN 2017.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 30 juin 2017, établis conformément aux normes comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifiions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

1/ La société « SICAV AVENIR » emploie 20,63 % de son actif en liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Sur la base de notre examen limité, et en dehors du point cité ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « SICAV AVENIR » arrêtés au 30 juin 2017, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 30 Juin 2017.

### **Paragraphe d'observation**

Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n° 4-3 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 Janvier 2017, la charge encourue par la société « SICAV AVENIR » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 Décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 3 501 Dinars, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Tunis, le 27 juillet 2017

**Le Commissaire aux Comptes :**

**CMC – DFK International**

**Chérif BEN ZINA**

**BILAN**  
arrêté au 30/06/2017  
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
<u>ACTIF</u>				
<b>AC 1 - Portefeuille - titres</b>	<b>3-1</b>	<b>908 040</b>	<b>926 023</b>	<b>938 710</b>
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		187 139	184 649	161 202
b - Obligations et Valeurs assimilées		720 901	741 374	777 508
c - Autres Valeurs		-	-	-
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>237 521</b>	<b>234 549</b>	<b>234 924</b>
a - Placements monétaires	<b>3-3</b>	208 196	170 236	202 751
b - Disponibilités	<b>3-9</b>	29 325	64 312	32 172
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>	<b>3-10</b>	<b>5 778</b>	<b>348</b>	<b>348</b>
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		-	-	-
TOTAL ACTIF		<b>1 151 340</b>	<b>1 160 920</b>	<b>1 173 981</b>
<u>PASSIF</u>				
<b>PA 1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>3-7</b>	<b>3 432</b>	<b>3 617</b>	<b>7 127</b>
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>		<b>1 745</b>	<b>16</b>	<b>16</b>
TOTAL PASSIF		<b>5 177</b>	<b>3 633</b>	<b>7 142</b>
<u>ACTIF NET</u>				
<b>CP 1 -Capital</b>	<b>3-5</b>	<b>1 118 091</b>	<b>1 137 208</b>	<b>1 121 170</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	<b>3-6</b>	<b>28 072</b>	<b>20 079</b>	<b>45 669</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		15	4	4
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		28 057	20 075	45 665
ACTIF NET		<b>1 146 163</b>	<b>1 157 287</b>	<b>1 166 839</b>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<b>1 151 340</b>	<b>1 160 920</b>	<b>1 173 981</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
arrêté au 30 Juin 2017  
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période du 01/04/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 30/06/2017	Période du 01/04/2016 au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u></b>	<b>3-2</b>	<b>19 815</b>	<b>30 448</b>	<b>13 579</b>	<b>22 861</b>	<b>51 396</b>
a - Dividendes		9 576	9 576	3 401	3 401	11 088
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		10 239	20 872	10 178	19 460	40 308
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-	-	-
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	<b>3-4</b>	<b>2 904</b>	<b>5 716</b>	<b>2 225</b>	<b>4 643</b>	<b>8 392</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>22 719</b>	<b>36 164</b>	<b>15 804</b>	<b>27 504</b>	<b>59 788</b>
<b><u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u></b>	<b>3-8</b>	<b>-3 192</b>	<b>-6 372</b>	<b>-3 276</b>	<b>-6 702</b>	<b>-13 109</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>19 527</b>	<b>29 792</b>	<b>12 528</b>	<b>20 802</b>	<b>46 678</b>
<b><u>PR 3 - Autres produits</u></b>		-	-	-	-	-
<b><u>CH 2 - Autres charges</u></b>	<b>3-11</b>	<b>- 873</b>	<b>-1 736</b>	-	-	-
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>18 654</b>	<b>28 056</b>	<b>12 528</b>	<b>20 802</b>	<b>46 678</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>-723</b>	<b>-726</b>	<b>-1 014</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>18 655</b>	<b>28 057</b>	<b>11 804</b>	<b>20 076</b>	<b>45 665</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u></b>		<b>-1</b>	<b>-1</b>	<b>723</b>	<b>726</b>	<b>1 014</b>
* Variation des +/- values potentielles sur titres		2 095	-2 107	17 757	63 237	75 930
* +/- values réalisées sur cession des titres		-1 022	-1 029	-16 691	-41 523	-55 440
* Frais de négociation de titres		-20	-49	-147	-290	-391
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>19 708</b>	<b>24 871</b>	<b>13 446</b>	<b>42 226</b>	<b>66 777</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

*arrêté au 30 Juin 2017*

*(Unité : en Dinars Tunisiens)*

	Période du 01/04/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 30/06/2017	Période du 01/04/2016 au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
<b><u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u></b>					
a - Résultat d'exploitation	18 654	28 056	12 527	20 802	46 678
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	2 095	- 2 107	17 757	63 237	75 930
c - +/- values réalisées sur cession de titres	- 1 022	- 1 029	- 16 691	- 41 523	- 55 440
d - Frais de négociation de titres	- 20	- 49	- 147	- 290	- 391
<b><u>AN 2 - Distribution des dividendes</u></b>	<b>- 45 656</b>	<b>- 45 656</b>	<b>- 41 322</b>	<b>- 41 322</b>	<b>- 41 322</b>
<b><u>AN 3 - Transaction sur le capital</u></b>					
<b>a - Souscriptions</b>	<b>54</b>	<b>109</b>	<b>54</b>	<b>54</b>	<b>54</b>
* Capital	53	106	52	52	52
* Régularisation des sommes non distrib.	0	0	1	1	1
* Régularisations des sommes distrib.	1	3	1	1	1
<b>b - Rachats</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 80 031</b>	<b>- 81 131</b>	<b>- 96 130</b>
* Capital	-	-	- 75 063	- 76 102	- 90 585
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	- 1 467	- 1 488	- 1 716
* Régularisation des sommes distrib.	-	-	- 3 500	- 3 542	- 3 829
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>- 25 894</b>	<b>- 20 676</b>	<b>- 107 854</b>	<b>- 80 173</b>	<b>- 70 621</b>
<b><u>AN 4 - Actif Net</u></b>					
a - En début de période	1 172 057	1 166 839	1 265 141	1 237 460	1 237 460
b - En fin de période	1 146 163	1 146 163	1 157 287	1 157 287	1 166 839
<b><u>AN 5 - Nombre d'actions</u></b>					
a - En début de période	21 245	21 244	22 968	22 988	22 988
b - En fin de période	21 246	21 246	21 523	21 523	21 244
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>53,947</b>	<b>53,947</b>	<b>53,770</b>	<b>53,770</b>	<b>54,926</b>
<b>AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE</b>	<b>1,68%</b>	<b>2,13%</b>	<b>1,10%</b>	<b>3,45%</b>	<b>5,60%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30/06/2017

(Unité en Dinars Tunisiens)

### 1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/06/2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 30/06/2017, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/06/2017 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 30/06/2017.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

#### **2- 3 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées :**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 30 Juin 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

#### **2- 4 Evaluation des placements monétaires :**

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

#### **2- 5 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT**

#### **3- 1 Note sur le Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2017 à 908 040 DT contre 926 023 DT au 30/06/2016, et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>Coût d'acquisition</b>	<b>920 457</b>	<b>948 558</b>	<b>949 083</b>
- Actions et droits rattachés	158 944	200 694	130 900
- Titres OPCVM	58 218	24 564	58 218
- Obligations et valeurs assimilées	703 295	723 300	759 965
<b>Plus ou moins values potentielles</b>	<b>-30 023</b>	<b>-40 609</b>	<b>-27 916</b>
- Actions et droits rattachés	-29 338	-40 612	-28 503
- Titres OPCVM	-686	3	587
- Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
<b>Intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées</b>	<b>17 606</b>	<b>18 074</b>	<b>17 543</b>
<b>Total</b>	<b>908 040</b>	<b>926 023</b>	<b>938 710</b>

L'état détaillé du portefeuille est présenté ci-après :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2017	%Actif	% Actif Net
<b>Actions &amp; Droits rattachés</b>		<b>158 943,910</b>	<b>129 606,226</b>	<b>11,26%</b>	<b>11,31%</b>
EURO-CYCLES	440	19 350,000	14 430,240	1,25%	1,26%
SFBT	638	13 380,520	12 451,846	1,08%	1,09%
SOTRAPIL	5600	60 531,350	45 640,000	3,96%	3,98%
SOTUVER	4300	23 103,240	20 020,800	1,74%	1,75%
SPDIT	1000	8 500,000	8 340,000	0,72%	0,73%
TUNIS RE	3580	32 998,000	27 827,340	2,42%	2,43%
SOTRAPIL DA 1/56	5600	1 080,800	896,000	0,08%	0,08%
<b>Obligations</b>		<b>703 295,000</b>	<b>720 901,446</b>	<b>62,61%</b>	<b>62,90%</b>
AMENBANK2009 B	500	26 655,000	27 480,210	2,39%	2,40%
ATL 2014-3 C	500	50 000,000	51 205,260	4,45%	4,47%
ATTIJARI LEASING 2015-2	1000	80 000,000	82 524,756	7,17%	7,20%
BH SUB 2016-1 B	1000	100 000,000	100 904,110	8,76%	8,80%
BNA 2009 SUB	1000	46 640,000	47 103,691	4,09%	4,11%
BTE 2009	1000	30 000,000	30 994,192	2,69%	2,70%
BTK 2014-1 B	1000	100 000,000	103 216,767	8,96%	9,01%
CIL 2016/2	700	70 000,000	71 553,425	6,21%	6,24%
ELW 2013	1000	20 000,000	20 219,879	1,76%	1,76%
HL SUB 2015-1	1000	100 000,000	103 766,882	9,01%	9,05%
TL 2013-2 B	1000	80 000,000	81 932,274	7,12%	7,15%
<b>TITRES OPCVM</b>		<b>58 218,408</b>	<b>57 532,818</b>	<b>5,00%</b>	<b>5,02%</b>
SICAV I'EPARGNANT	571	58 218,408	57 532,818	5,00%	5,02%
<b>Total Général</b>		<b>920 457,318</b>	<b>908 040,490</b>	<b>78,87%</b>	<b>79,22%</b>

### **3- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 19 815 DT pour la période allant du 01/04/2017 au 30/06/2017 contre un montant de 13 579 DT du 01/04/2016 au 30/06/2016, et se détaillent ainsi :

Libellé	2 ème trimestre 2017	30/06/2017	2 ème trimestre 2016	30/06/2016	31/12/2016
- Revenus des actions	7 011	7 011	3 401	3 401	11 088
- Revenus des Titres OPCVM	2 565	2 565	-	-	-
- Revenus des Obligations	10 239	20 872	10 178	19 460	40 308
<b>Total</b>	<b>19 815</b>	<b>30 448</b>	<b>13 579</b>	<b>22 861</b>	<b>51 396</b>

### **3-3 Note sur les placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2017, à 208 196 DT contre 170 236 DT au 30/06/2016, et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Bons de trésor à court terme	-	-	-
Compte à terme	208 196	170 236	202 751
<b>Total</b>	<b>208 196</b>	<b>170 236</b>	<b>202 751</b>

### **3-4 Note sur les revenus des placements monétaires**

Les revenus des placements monétaires s'élevèrent pour la période allant du 01/04/2017 au 30/06/2017, à 2 904 DT contre 2 225 DT du 01/04/2016 au 30/06/2016, et représentent le montant des intérêts courus sur les comptes de dépôts.

<b>Libellé</b>	<b>2 ème trimestre 2017</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>2 ème trimestre 2016</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
- Intérêts/ Placements à terme	2 904	5 716	2 225	4 643	8 392
- Intérêts/ Bons de trésor	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>2 904</b>	<b>5 716</b>	<b>2 225</b>	<b>4 643</b>	<b>8 392</b>

### **3-5 Note sur le capital**

<b>Capital au 01/04/2017</b>	
- Montant	1 116 984
- Nombre de titres	21 245
- Nombre d'actionnaires	20
<b>Souscriptions</b>	
- Montant	53
- Nombre de titres	1
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-
<b>Rachats effectués</b>	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires sortants	-
<b>Autres effets s/capital</b>	
- Variation des plus et moins values potentielles sur titres	2 095
- Plus et moins values réalisées sur cession de titres	-1 022
- Frais de négociation de titres	-20
<b>Capital au 30/06/2017</b>	
- Montant	1 118 091
- Nombre de titres	21 246
- Nombre d'actionnaires	20

### **3-6 Note sur les sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice en cours et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
Sommes distribuables de l'exercice en cours	28 057	20 075	45 665
Sommes distribuables des exercices antérieurs	15	4	4
<b>Total</b>	<b>28 072</b>	<b>20 079</b>	<b>45 669</b>

### **3-7 Note sur les opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2017 à 3 432 DT contre 3 617 DT au 30/06/2016, et se détaille ainsi:

<b>Libellé</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
- Gestionnaire	941	949	3 865
- Dépositaire	2 491	2 668	3 262
<b>Total</b>	<b>3 432</b>	<b>3 617</b>	<b>7 127</b>

### **3-8 Note sur les charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/04/2017 au 30/06/2017, à 3 192 DT contre 3 276 DT du 01/04/2016 au 30/06/2016, et se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>2 ème trimestre 2017</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>2 ème trimestre 2016</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
- Rémunération du gestionnaire	2 898	5 787	2 982	6 114	11 926
- Rémunération du dépositaire	294	585	294	588	1183
<b>Total</b>	<b>3 192</b>	<b>6 372</b>	<b>3 276</b>	<b>6 702</b>	<b>13 109</b>

### **3-9 Note sur les disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2017 à 29 325 DT contre 64 312 DT au 30/06/2016 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
- Avoirs en banque	29 325	64 312	32 172
<b>Total</b>	<b>29 325</b>	<b>64 312</b>	<b>32 172</b>

### **3-10 Créances d'exploitation**

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2017 à 5 778 DT contre 348 DT au 30/06/2016 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
Dividendes à recevoir	5 778	348	348
<b>Total</b>	<b>5 778</b>	<b>348</b>	<b>348</b>

### **3-11 Autres charges :**

Les autres charges s'élevèrent pour la période allant du 01/04/2017 au 30/06/2017, à 873 DT contre un solde nul du 01/04/2016 au 30/06/2016, et se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>2 ème trimestre 2017</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>2 ème trimestre 2016</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
Contribution exceptionnelle	873	1 736	-	-	-
<b>Total</b>	<b>873</b>	<b>1 736</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## **4 - AUTRES INFORMATIONS**

### **4- 1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de la société est confiée à la société « STB Manager ». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

### **4- 2 Rémunération du dépositaire**

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1 180 Dinars TTC l'an.

### **4- 3 Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :**

L'article 48 de la Loi n° 2016-78 du 17 Décembre 2016 portant Loi de Finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société « **SICAV AVENIR** » se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 Janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 3 501 Dinars, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

## **SICAV BH PLACEMENT**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2017**

### **AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2017**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 29 Janvier 2015 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV BH PLACEMENTS» pour la période allant du 1<sup>er</sup> Avril au 30 Juin 2017, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : **3 628 534**, un actif net de D : **3 376 654** et un bénéfice de la période de D : **79 988**.

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme Internationale d'Audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la SICAV et son gestionnaire. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Compte tenu de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers trimestriels de la société « SICAV BH PLACEMENT » arrêtés au 30 juin 2017, conformément au système comptable des entreprises.

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous formulons les observations suivantes :

- Les disponibilités enregistrent au 30 Juin 2017, 22,90% du total actif dépassant ainsi le seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Les emplois en actions « MODERN LEASING » représentent à la clôture de la période 12,67% de l'actif, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% prévu par l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 31 juillet 2017

**Le Commissaire aux Comptes :**

**PROAUDIT**

**Tarak ZAHAF**

**BILAN**  
**au 30 Juin 2017**  
**(unité : TND)**

<u>ACTIF</u>		30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
	Notes			
<b>AC - 1 Portefeuille-titres</b>	<b>3 - 1</b>	<b>2 794 850</b>	<b>1 974 268</b>	<b>2 162 605</b>
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		942 024	1 250 282	936 951
b- Obligations et valeurs assimilées		1 852 827	723 986	1 225 654
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>830 958</b>	<b>1 534 537</b>	<b>1 459 508</b>
a- Disponibilités		830 958	1 534 537	1 459 508
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>		<b>2 726</b>	<b>7 298</b>	<b>548</b>
a- Dividendes & intérêts à recevoir		2 179	6 750	-
b- Autres créances d'exploitation		548	548	548
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>3 628 534</b>	<b>3 516 103</b>	<b>3 622 661</b>
 <b><u>PASSIF</u></b>				
<b>PA 1 - Opérateurs créditeurs</b>	<b>3 - 2</b>	4 383	4 301	4 984
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>3 - 3</b>	247 498	239 940	248 475
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>251 880</b>	<b>244 241</b>	<b>253 459</b>
 <b><u>ACTIF NET</u></b>				
<b>CP1 - Capital</b>	<b>3 - 4</b>	<b>3 266 732</b>	<b>3 211 768</b>	<b>3 301 948</b>
<b>CP- 2 Sommes distribuables</b>	<b>3 - 5</b>	<b>109 922</b>	<b>60 093</b>	<b>67 254</b>
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		76	71	71
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		109 846	60 022	67 183
<b>TOTAL ACTIF NET</b>		<b>3 376 654</b>	<b>3 271 861</b>	<b>3 369 202</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>3 628 534</b>	<b>3 516 103</b>	<b>3 622 661</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période allant du 01 janvier au 30 Juin 2017**  
**(Unité en TND)**

		Période du 01/04/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 30/06/2017	Période du 01/04/2016 au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u></b>	<b>4-1</b>	<b>113 060</b>	<b>128 386</b>	<b>65 332</b>	<b>72 864</b>	<b>90 020</b>
a- Dividendes		93 700	93 700	57 994	57 994	59 926
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		19 360	34 686	7 339	14 870	30 094
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	<b>4-2</b>	<b>2 162</b>	<b>3 789</b>	<b>3 122</b>	<b>5 400</b>	<b>15 597</b>
<b>TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>115 222</b>	<b>132 175</b>	<b>68 454</b>	<b>78 264</b>	<b>105 617</b>
<b><u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u></b>	<b>4-3</b>	<b>4 091</b>	<b>8 121</b>	<b>4 007</b>	<b>8 099</b>	<b>16 215</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>111 131</b>	<b>124 054</b>	<b>64 447</b>	<b>70 165</b>	<b>89 402</b>
<b><u>PR 3 - Autres produits</u></b>		-	-	-	-	-
<b><u>CH 2 - Autres charges</u></b>	<b>4-4</b>	<b>7 215</b>	<b>14 102</b>	<b>5 211</b>	<b>10 132</b>	<b>21 742</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>103 916</b>	<b>109 952</b>	<b>59 236</b>	<b>60 033</b>	<b>67 660</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		<b>-106</b>	<b>-106</b>	<b>10</b>	<b>-11</b>	<b>-477</b>
<b>Sommes distribuables de la période</b>		<b>103 810</b>	<b>109 846</b>	<b>59 247</b>	<b>60 022</b>	<b>67 183</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u></b>		<b>106</b>	<b>106</b>	<b>-10</b>	<b>11</b>	<b>477</b>
* Variation des +/- values potentielles sur titres		12 713	-14 085	-51 773	-139 053	-68 952
* +/- values réalisées sur cession des titres		-36 641	-27 369	12 759	59 339	103 832
* Frais de négociation des titres		-	-	-803	-4 458	-5 943
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>79 988</b>	<b>68 498</b>	<b>19 419</b>	<b>-24 140</b>	<b>96 597</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période allant du 01 janvier au 30 juin 2017**  
**(Unité en TND)**

	Période du 01/04/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 30/06/2017	Période du 01/04/2016 au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
<b><u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>					
a- Résultat d'exploitation	103 916	109 952	59 236	60 033	67 660
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	12 713	-14 085	-51 773	-139 053	-68 952
c- +/- values réalisées sur cession de titres	-36 641	-27 369	12 759	59 339	103 832
d- Frais de négociation des titres	-	-	-803	-4 458	-5 943
<b><u>AN 2 - Distribution des dividendes</u></b>	<b>67 176</b>	<b>67 176</b>	<b>84 380</b>	<b>84 380</b>	<b>84 380</b>
<b><u>AN 3 - Transactions sur le capital</u></b>					
<b>a- Souscriptions</b>	<b>18 223</b>	<b>18 223</b>	<b>10 282</b>	<b>10 282</b>	<b>10 282</b>
* Capital	62 300	62 300	35 800	35 800	35 800
* Régularisation des sommes non distribuables	-44 336	-44 336	-25 529	-25 529	-25 529
* Régularisation des sommes distribuables	259	259	11	11	11
<b>b- Rachats</b>	<b>11 975</b>	<b>12 093</b>	-	<b>39 919</b>	<b>63 315</b>
* Capital	41 000	41 400	-	135 000	214 600
* Régularisation des sommes non distribuables	-29 389	-29 674	-	-96 091	-152 762
* Régularisation des sommes distribuables	365	367	-	1010	1 476
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>19 060</b>	<b>7 452</b>	<b>-54 679</b>	<b>-138 157</b>	<b>-40 816</b>
<b>AN 4 - Actif net</b>					
a- En début de période	3 357 594	3 369 202	3 326 541	3 410 018	3 410 018
b- En fin de période	3 376 654	3 376 654	3 271 861	3 271 861	3 369 202
<b><u>AN 5 - Nombre d'actions</u></b>					
a- En début de période	114 831	114 835	115 273	116 623	116 623
b- En fin de période	115 044	115 044	115 631	115 631	114 835
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>29,351</b>	<b>29,351</b>	<b>28,296</b>	<b>28,296</b>	<b>29,340</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>9,55%</b>	<b>4,10%</b>	<b>2,37%</b>	<b>-1,45%</b>	<b>2,84%</b>

**Notes aux états financiers trimestriels**  
**(Les chiffres sont exprimés en dinars)**

**1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels**

Les états financiers trimestriels relatifs à la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 30 Juin 2017 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

**2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués**

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

- a. Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achats sont imputés en capital.
- b. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- c. Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**2-2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements, en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « *somme non distribuable* ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/06/2017 ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les dix dernières séances de bourse précédant la date du 30/06/2017, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 30/06/2017.

### **2-3 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti, lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotations à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société « SICAV BHP ».

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 30 juin 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

### **2-4 Evaluation des placements monétaires**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **2-5 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3-Note sur le bilan :**

#### **3-1 Note sur le Portefeuille titres :**

<b>Désignation du titre</b>	<b>Nombre de titres</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Val au 30.06.2017</b>	<b>% actif</b>	<b>% actif net</b>	<b>Note / garantie</b>
<b>Actions :</b>	<b>215 509</b>	<b>1 016 628,130</b>	<b>762 784,920</b>	<b>21,02%</b>	<b>22,59%</b>	
BNA	19 000	219 202,781	172 976,000	4,77%	5,12%	
HEXABYTE NS 2012	6 000	47 095,410	30 252,000	0,83%	0,90%	
MODERN LEASING	118 509	563 178,097	459 814,920	12,67%	13,62%	
NEW BODY LINE	2 000	15 276,161	12 242,000	0,34%	0,36%	
SOMOCER	70 000	171 875,681	87 500,000	2,41%	2,59%	
<b>Obligations :</b>	<b>24 432</b>	<b>1 818 732,949</b>	<b>1 852 826,824</b>	<b>51,06%</b>	<b>54,87%</b>	
AMEN BANK 2009 (B)	5 000	266 569,616	274 853,510	7,57%	8,14%	
BH 2009	5 000	307 503,333	314 004,473	8,65%	9,30%	
CHO2009	1 000	37 500,000	38 480,217	1,06%	1,14%	BIAT
EMPRUNT NATIONAL 2014 595%(A)	1 432	7 160,000	7 170,926	0,20%	0,21%	
BTE 2016 7 ANS CATG B	3 000	300 000,000	307 794,082	8,48%	9,12%	
UIB SUBORDONNE 2016	3 000	300 000,000	308 563,726	8,50%	9,14%	
BNA SUBORDONNE 2017-1	1 000	100 000,000	100 595,726	2,77%	2,98%	
TL 2017-1	3 000	300 000,000	301 230,904	8,30%	8,92%	
CIL 2017-1	2 000	200 000,000	200 133,260	5,52%	5,93%	
<b>Titres OPCVM :</b>	<b>1 781</b>	<b>184 627,350</b>	<b>179 234,497</b>	<b>4,94%</b>	<b>5,31%</b>	
SICAV-BHO	1 781	184 627,350	179 234,497	4,94%	5,31%	
<b>Droits :</b>	<b>24</b>	<b>7,044</b>	<b>4,250</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	
DA AMS	7	2,394	0,070	0,00%	0,00%	
STPIL DA 1/32 180615	16	4,640	4,160	0,00%	0,00%	
TREDS1/3180515	1	0,010	0,020	0,00%	0,00%	
<b>Total Général</b>		<b>3 019 995,473</b>	<b>2 794 850,491</b>	<b>77,02%</b>	<b>82,77%</b>	

#### **3-2 Opérateurs créditeurs :**

Le solde de ce poste s'élève à **4 383** dinars au 30-06-2017 et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>30.06.2017</b>	<b>30.06.2016</b>	<b>31.12.2016</b>
Rémunération du gestionnaire à payer	3 797	3 713	3 804
Rémunération du dépositaire à payer	585	588	1 180
<b>Total</b>	<b>4 383</b>	<b>4 301</b>	<b>4 984</b>

### 3-3 Autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30-06-2017 à **247 498** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	30.06.2017	30.06.2016	31.12.2016
Contribution conjoncturelle à payer	2 516	-	-
Jetons de présence	2 691	912	4 408
Actionnaires dividendes à payer	219 676	219 676	219 676
Redevances CMF à payer	276	270	286
Etat retenues à la source	1 932	26	26
Honoraires CAC à payer	14 556	13 640	18 808
Rémunération du Directeur Général	150	300	150
TCL à payer	598	14	17
Autres créiteurs	5 103	5 103	5 103
<b>Total</b>	<b>247 498</b>	<b>239 940</b>	<b>248 475</b>

### 3-4 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2017 au 30-06-2017 se détaillent ainsi :

<b>Capital au 31-12-2016</b>	
Montant	3 301 948
Nombre de titres	114 835
Nombre d'actionnaires	166
<b>Souscriptions réalisées</b>	
Montant	17 914
Nombre de titres émis	623
<b>Rachats effectués</b>	
Montant	-11 904
Nombre de titres rachetés	-414
<b>Autres mouvements</b>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-14 085
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	-27 369
Frais de négociation de titres	-
Régularisation des sommes non distribuables	229
<b>Capital au 30-06-2017</b>	
Montant	3 266 732
Nombre de titres	115 044
Nombre d'actionnaires	375

### 3-5 Notes sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice en cours et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 30-06-2017 se détaille ainsi :

Désignations	Résultat d'exploitation	Régularisation	Sommes distribuables
Exercice antérieur	67 660	-477	67 183
Exercice en cours	109 952	-106	109 846

### 4 - Note sur l'état de résultat :

#### 4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au titre de la période du 1<sup>er</sup> Avril 2017 au 30 Juin 2017 la somme de 113 060 dinars et se détaillent ainsi :

Revenus	Période du				
	01/04/2017 au 30/06/2017	01/01/2017 au 30/06/2017	01/04/2016 au 30/06/2016	01/01/2016 au 30/06/2016	01/01/2016 au 31/12/2016
Dividendes	93 700	93 700	57 994	57 994	59 926
Revenus des obligations & valeurs assimilées	19 360	34 686	7 339	14 870	30 094
<b>Total</b>	<b>113 060</b>	<b>128 386</b>	<b>65 332</b>	<b>72 864</b>	<b>90 020</b>

#### 4-2 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires totalisent au titre de la période s'étendant du 1<sup>er</sup> Avril 2017 au 30 Juin 2017 la somme de 2 162 dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du				
	01/04/2017 au 30/06/2017	01/01/2017 au 30/06/2017	01/04/2016 au 30/06/2016	01/01/2016 au 30/06/2016	01/01/2016 au 31/12/2016
Intérêts (*)	2 162	3 789	3 122	5 400	15 597
<b>Total</b>	<b>2 162</b>	<b>3 789</b>	<b>3122</b>	<b>5400</b>	<b>15 597</b>

(\*) Il s'agit des agios créditeurs encaissés trimestriellement sur la base d'une échelle d'intérêts fournie par la BH.

#### 4-3 Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1<sup>er</sup> Avril 2017 au 30 Juin 2017 à 4 091 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du				
	01/04/2017	01/01/2017	01/04/2016	01/01/2016	01/01/2016
	au 30/06/2017	au 30/06/2017	au 30/06/2016	au 30/06/2016	au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	3 797	7 536	3 713	7 511	15 035
Rémunération du dépositaire	294	585	294	588	1 180
<b>Total</b>	<b>4 091</b>	<b>8 121</b>	<b>4 007</b>	<b>8 099</b>	<b>16 215</b>

#### 4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1<sup>er</sup> Avril 2017 au 30 Juin 2017 à 7 215 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du				
	01/04/2017	01/01/2017	01/04/2016	01/01/2016	01/01/2016
	au 30/06/2017	au 30/06/2017	au 30/06/2016	au 30/06/2016	au 31/12/2016
Redevances CMF	844	1 675	825	1 669	3 341
Honoraires commissaires aux comptes	2 354	4 882	2 556	5 112	10 281
Jetons de présence	976	2 687	1256	2 189	5 685
Rémunération du Directeur Général	529	1 059	529	1 059	2 118
TCL	1 230	1 263	44	70	284
Autres charges	17	20	-	34	34
Contribution conjoncturelle*	1 265	2 516	-	-	-
<b>Total</b>	<b>7 215</b>	<b>14 102</b>	<b>5 211</b>	<b>10 132</b>	<b>21 742</b>

\* L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la SICAV « BH PLACEMENT » se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à **D : 5 074**, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

#### **5- Ratios de gestion des placements :**

- **Charges de gestion des placements /actif net moyen** soit :  $4\,091 / 3\,376\,654 = 0,12\%$
- **Autres charges / actif net moyen** soit :  $7\,215 / 3\,376\,654 = 0,21\%$

#### **6- Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

- La gestion de la SICAV BH PLACEMENT est confiée à la BH INVEST ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.45% (TTC) l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.
- La BANQUE DE L'HABITAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV BH PLACEMENT. Elle est chargée à ce titre :
  - ❖ de conserver les titres et les fonds de la société.
  - ❖ d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ces services, la Banque de l'Habitat perçoit une rémunération de 1.000 DT (H.T) par an.

# **UNIVERS OBLIGATIONS SICAV**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2017**

## **AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2017**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV pour la période allant du 1er Avril au 30 Juin 2017, tels qu'annexés au présent rapport.

### **Introduction**

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, comprenant le bilan au 30 Juin 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

### **Etendue de l'examen**

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

### **Opinion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV arrêtés au 30 Juin 2017, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

## **Autres obligations légales et réglementaires**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée dans le paragraphe ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- ✓ Les emplois en valeurs mobilières représentent 92,025% de l'actif total au 30 Juin 2017 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.
- ✓ Les emplois en liquidités et quasi liquidité représentent 7,974% de l'actif total au 30 Juin 2017. Cette proportion est en dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- ✓ Les emplois en titres émis par l'« AMEN BANK » et la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATES » représentent respectivement 26,328% et 10,171 % de l'actif total au 30 Juin 2017, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.
- ✓ La Note 3 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la SICAV " UNIVERS OBLIGATIONS SICAV " au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 53 835 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. La période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 Juin 2017 a supporté une charge de 26 395,302 DT.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ces points.

Tunis, 31 Juillet 2017

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C**  
**Chiheb GHANMI**

**BILAN**  
**ARRETE AU 30 juin 2017**

(unité : en Dinars Tunisien)

	NOTE	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
<b>ACTIF</b>				
<b>AC1- PORTEFEUILLE TITRES</b>	<b>4.1</b>	<b>13 257 146,117</b>	<b>19 125 161,548</b>	<b>16 327 081,777</b>
Actions et valeurs assimilées		472 949,700	979 046,882	994 123,228
Obligations et valeurs assimilées		12 784 196,417	18 146 114,666	15 332 958,549
<b>AC2- PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>		<b>1 148 767,164</b>	<b>2 660 396,327</b>	<b>195 369,224</b>
Placements monétaires		0,000	2 998 313,224	0,000
Disponibilités	<b>4.3</b>	1 148 767,164	-337 916,897	195 369,224
<b>AC3- CREANCES D'EXPLOITATION</b>		<b>52,459</b>	<b>2,761</b>	<b>4 479,937</b>
Autres débiteurs		52,459	2,761	4 479,937
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>14 405 965,740</b>	<b>21 785 560,636</b>	<b>16 526 930,938</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>PA1- OPERATEURS CREDITEURS</b>	<b>4.5</b>	20 889,941	30 385,011	26 632,331
<b>PA2- AUTRES CREDITEURS DIVERS</b>	<b>4.5</b>	48 119,129	22 810,685	21 454,080
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>69 009,070</b>	<b>53 195,696</b>	<b>48 086,411</b>
<b>ACTIF NET</b>		<b>14 336 956,670</b>	<b>21 732 364,940</b>	<b>16 478 844,527</b>
<b>CP1- CAPITAL</b>	<b>4.7</b>	14 109 298,852	21 332 422,158	15 904 334,173
<b>CP2- SOMMES DISTRIBUABLES</b>	<b>4.8</b>	<b>227 657,818</b>	<b>399 942,782</b>	<b>574 510,354</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		131,081	117,771	87,803
Sommes distribuables de la période		227 526,737	399 825,011	574 422,551
<b>ACTIF NET</b>		<b>14 336 956,670</b>	<b>21 732 364,940</b>	<b>16 478 844,527</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>		<b>14 405 965,740</b>	<b>21 785 560,636</b>	<b>16 526 930,938</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**DE LA PERIODE DU 01-04-2017 AU 30-06-2017**

(unité : en Dinars Tunisien)

	Note	DU 01/04/2017 AU 30/06/2017	DU 01/01/2017 AU 30/06/2017	DU 01/04/2016 AU 30/06/2016	DU 01/01/2016 AU 30/06/2016	DU 01/01/2016 AU 31/12/2016
<b>PR1- REVENUS DU PORTEFEUILLE- TITRES</b>	<b>4.2</b>	<b>149 143,921</b>	<b>310 621,428</b>	<b>231 236,856</b>	<b>457 432,222</b>	<b>842 868,231</b>
Dividendes		0,000	0,000	17 788,176	17 788,176	17 788,176
Revenus des obligations et valeurs assimilées		149 143,921	310 621,428	213 448,680	439 644,046	825 080,055
<b>PR-2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES</b>	<b>4.4</b>	<b>4 199,519</b>	<b>5 398,807</b>	<b>12 679,292</b>	<b>20 124,550</b>	<b>32 694,912</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>153 343,440</b>	<b>316 020,235</b>	<b>243 916,148</b>	<b>477 556,772</b>	<b>875 563,143</b>
<b>CH1- CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	<b>4.6</b>	<b>-20 043,917</b>	<b>-40 992,878</b>	<b>-29 531,631</b>	<b>-59 939,024</b>	<b>-112 666,830</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>133 299,523</b>	<b>275 027,357</b>	<b>214 384,517</b>	<b>417 617,748</b>	<b>762 896,313</b>
<b>PR3- AUTRES PRODUITS</b>		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>CH2-AUTRES CHARGES</b>	<b>4.6</b>	<b>-22 069,129</b>	<b>-43 559,929</b>	<b>-10 825,321</b>	<b>-21 263,847</b>	<b>-45 100,946</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>111 230,394</b>	<b>231 467,428</b>	<b>203 559,196</b>	<b>396 353,901</b>	<b>717 795,367</b>
<b>PR4- REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		6 886,005	-3 940,691	13 821,008	3 471,110	-143 372,816
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>118 116,399</b>	<b>227 526,737</b>	<b>217 380,204</b>	<b>399 825,011</b>	<b>574 422,551</b>
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-6 886,005	3 940,691	-13 821,008	-3 471,110	143 372,816
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-3 104,572	-6 475,469	-13 513,496	-3 762,459	11 581,047
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		0,000	4 925,383	0,000	0,000	-12 371,662
Frais de négociation de titres		0,000	-1 216,148	0,000	0,000	-1 214,675
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>108 125,822</b>	<b>228 701,194</b>	<b>190 045,700</b>	<b>392 591,442</b>	<b>715 790,077</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET  
DE LA PERIODE DU 01-04-2017 AU 30-06-2017**

*(unité : en Dinars Tunisien)*

	<b>DU 01/04/2017 AU 30/06/2017</b>	<b>DU 01/01/2017 AU 30/06/2017</b>	<b>DU 01/04/2016 AU 30/06/2016</b>	<b>DU 01/01/2016 AU 30/06/2016</b>	<b>DU 01/01/2016 AU 31/12/2016</b>
<b>AN1- VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>108 125,822</b>	<b>228 701,194</b>	<b>190 045,700</b>	<b>392 591,442</b>	<b>715 790,077</b>
Résultat d'exploitation	111 230,394	231 467,428	203 559,196	396 353,901	717 795,367
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-3 104,572	-6 475,469	-13 513,496	-3 762,459	11 581,047
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,000	4 925,383	0,000	0,000	-12 371,662
Frais de négociation de titres	0,000	-1 216,148	0,000	0,000	-1 214,675
<b>AN2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>-486 511,721</b>	<b>-486 511,721</b>	<b>-828 960,696</b>	<b>-828 960,696</b>	<b>-828 960,696</b>
<b>AN3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>720 204,396</b>	<b>-1 884 077,330</b>	<b>1 158 197,484</b>	<b>-262 971,133</b>	<b>-5 839 690,181</b>
<b>SOUSCRIPTIONS</b>	<b>3 431 387,447</b>	<b>5 095 158,325</b>	<b>7 405 721,662</b>	<b>11 917 142,833</b>	<b>15 878 619,522</b>
- Capital	3 325 881,720	4 926 088,352	7 129 936,232	11 456 765,212	15 303 698,518
- Régularisation des sommes non distribuables	-233,747	-103,739	3 438,211	4 426,945	4 580,133
- Régularisation des sommes distribuables	105 739,474	169 173,712	272 347,219	455 950,676	570 340,871
<b>RACHATS</b>	<b>-2 711 183,051</b>	<b>-6 979 235,655</b>	<b>-6 247 524,178</b>	<b>-12 180 113,966</b>	<b>-21 718 309,703</b>
- Capital	-2 615 109,424	-6 718 051,158	-6 029 515,376	-11 713 711,666	-20 990 215,094
- Régularisation des sommes non distribuables	241,332	-202,542	-1 393,100	-3 028,357	-3 456,577
- Régularisation des sommes distribuables	-96 314,959	-260 981,955	-216 615,702	-463 373,943	-724 638,032
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>341 818,497</b>	<b>-2 141 887,857</b>	<b>519 282,488</b>	<b>-699 340,387</b>	<b>-5 952 860,800</b>
<b>AN4- ACTIF NET</b>					
En début de période	13 995 138,173	16 478 844,527	21 213 082,452	22 431 705,327	22 431 705,327
En fin de période	14 336 956,670	14 336 956,670	21 732 364,940	21 732 364,940	16 478 844,527
<b>AN5- NOMBRE D' ACTIONS</b>					
En début de période	132 852	157 662	200 575	214 030	214 030
En fin de période	139 898	139 898	211 483	211 483	157 662
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>102,481</b>	<b>102,481</b>	<b>102,762</b>	<b>102,762</b>	<b>104,520</b>
<b>AN6- TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>2,97%</b>	<b>3,09%</b>	<b>3,51%</b>	<b>3,60%</b>	<b>3,47%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

### NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :

« **UNIVERS OBLIGATIONS SICAV** » est une société d'investissement à capital variable créée le 7 Avril 2000. Il s'agit d'un OPCVM régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001. La société a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 14 Septembre 2000.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société du conseil et de l'intermédiation Financière « SCIF ».

Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « BTK ».

### NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

#### 1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 30 Juin 2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### 2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers inclus dans la situation trimestrielle sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### 2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

##### 2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 30 Juin 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

### **2.3. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative au 30 Juin 2017.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **2.4. Evaluation des placements monétaires :**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **2.5. Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## **NOTE 3 : EVENEMENTS EXCEPTIONNELS**

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, UNIVERS OBLIGATIONS SICAV se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 53 835 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

#### 4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

##### 4.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **30/06/2017** à **13 257 146,117** dinars contre **19 125 161,548** dinars au **30/06/2016** et se détaille ainsi :

##### Obligations de sociétés

Obligations de sociétés	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/06/2017	% de l'Actif Net
AB SUB 2009/A TF	5000	266 550,000	275 274,000	1,92
AB SUB 2009/B TV	5000	266 550,000	274 834,000	1,917
AMEN BANK SUB 2010 TV	20000	1 199 600,000	1 240 960,000	8,656
ATB 2007/1 C D TMM+2%	8000	480 000,000	482 464,000	3,365
ATB SUB 2009 B LB2 TF	10000	799 900,000	804 244,000	5,610
BNA SUB 2009	20000	932 800,000	942 192,000	6,572
BTE 2009 5.25%	10000	300 000,000	309 976,000	2,162
BTE 2010 CAT A TV	7000	280 000,000	288 848,000	2,015
BTE 2011 09022032 6.25	10000	750 000,000	764 592,000	5,333
BTE 2011 A TMM+1.3 09022019	2500	100 000,000	101 750,000	0,710
BTK 2012-1 B TF 6.3 2019 7ANS	28140	1 206 080,400	1 244 058,144	8,677
CHO 2009 TMM+1	6000	225 000,000	230 880,000	1,610
HL 2014-1 A TF 7.65	5000	300 000,000	312 272,000	2,178
HL2012/1 28092017 1MD 6.75 5	10000	200 000,000	208 168,000	1,452
HL2012/1 28092017 6.75 250 MD	2500	50 000,000	52 042,000	0,363
HL2013/1 TF	10000	200 000,000	201 360,000	1,404
STB 2010/1 B TF 5.3 23032025	10000	533 100,000	539 292,000	3,762
STB SUB 2011A 6.1 270119	5000	142 830,000	145 790,000	1,017
SUB AMEN BANK 2012	10000	600 000,000	621 224,000	4,333
SUB AMEN BANK 2012	22223	1 333 380,000	1 380 546,095	9,629
UIB 2009/1	5000	266 561,300	277 777,462	1,937
UIB 2011-2 7ANS 5.9 30012019	10000	285 500,000	291 108,000	2,030
UNIFACTOR 2013 TMM+2	3300	132 000,000	136 757,280	0,954
<b>Total</b>	<b>224 663</b>	<b>10 849 851,700</b>	<b>11 126 408,981</b>	<b>77,606</b>

##### Titres OPCVM

Titres des OPCVM	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/06/2017	% de l'Actif Net
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE (*)	300	300 000,000	472 949,700	3,299
<b>Total</b>	<b>300</b>	<b>300 000,000</b>	<b>472 949,700</b>	<b>3,299</b>

(\*) Le collège du Conseil du Marché Financier a décidé en date du 18 avril 2017 d'agréer la liquidation du fonds commun de placement « FCP CAPITALISATION ET GARANTIE » suite à l'expiration de sa durée de vie. La dernière valeur liquidative communiquée par le gestionnaire s'élève à 1 576,499 Dinars.

#### Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier

Emprunts d'Etat	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/06/2017	% de l'Actif Net
BTA 5.5% MARS 2019	590	606 608,500	610 098,394	4,255
BTA 6.9% MAI 2022	410	446 695,000	428 880,727	2,991
BTA 6.9% MAI 2022	590	625 990,000	618 808,315	4,316
<b>Total</b>	<b>1 590</b>	<b>1 679 293,500</b>	<b>1 657 787,436</b>	<b>11,563</b>

Les sorties du portefeuille titres du 1<sup>er</sup> Avril 2017 au 30 Juin 2017 se détaillent ainsi :

Désignation	Date	Coût d'acquisition	Prix de cession/Remboursement	Plus ou moins-values
<b>Titres des OPCVM</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>Obligations des sociétés</b>		<b>492 100,000</b>	<b>492 100,000</b>	<b>0,000</b>
REMBOURSEMENT 20000 BNA SUB 2009	07/04/2017	133 400,000	133 400,000	0,000
REMBOURSEMENT 3000 MEUBLATEX IND 2010 26042017	04/05/2017	60 000,000	60 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 HL2013/1 TF	17/05/2017	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 ATB SUB 2009 B LB2 TF	20/05/2017	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 8000 ATB 2007/1 C D TMM+2%	25/05/2017	32 000,000	32 000,000	0,000
<b>Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>TOTAL</b>		<b>492 100,000</b>	<b>492 100,000</b>	<b>0,000</b>

#### 4.2. Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **149 143,921** dinars pour la période du **1er Avril 2017** au **30 Juin 2017** et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille titres	du 01/04/2017 au 30/06/2017	du 01/01/2017 au 30/06/2017	du 01/04/2016 au 30/06/2016	du 01/01/2016 au 30/06/2016	du 01/01/2016 au 31/12/2016
<b>Dividendes</b>					
- Titres OPCVM	0,000	0,000	17 788,176	17 788,176	17 788,176
<b>Revenus des obligations</b>					
- Intérêts	128 908,985	268 948,382	188 716,680	390 180,003	728 381,924
<b>Revenus des titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</b>					
- Intérêts	20 234,936	41 673,046	24 732,000	49 464,043	96 698,131
<b>TOTAL</b>	<b>149 143,921</b>	<b>310 621,428</b>	<b>231 236,856</b>	<b>457 432,222</b>	<b>842 868,231</b>

#### 4.3. Note sur les disponibilités :

Les avoirs disponibles s'élèvent au **30/06/2017** à **1 148 767,164** Dinars et se détaillent comme suit :

Disponibilités	Valeur au 30/06/2017	% de L'Actif Net
Avoirs en Banque	1 144 706,809	7,984
Intérêts courus sur comptes bancaires	4 060,355	0,028
<b>Total des disponibilités</b>	<b>1 148 767,164</b>	<b>8,013</b>

#### 4.4. Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt durant la période du **01/04/2017** au **30/06/2017** s'élèvent à **4 199,519** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/04/2017 au 30/06/2017	du 01/01/2017 au 30/06/2017	du 01/04/2016 au 30/06/2016	du 01/01/2016 au 30/06/2016	du 01/01/2016 au 31/12/2016
Rémunération du compte de dépôt	4 199,519	5 398,807	5 941,074	13 386,332	24 269,918
Revenus des Billets de Trésorerie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des Certificats de Dépôt	0,000	0,000	6 738,218	6 738,218	8 424,994
<b>TOTAL</b>	<b>4 199,519</b>	<b>5 398,807</b>	<b>12 679,292</b>	<b>20 124,550</b>	<b>32 694,912</b>

#### 4.5. Notes sur le passif :

Le total des passifs exigibles s'élève au **30/06/2017** à **69 009,070** dinars et se détaille ainsi :

Désignation	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
<b>Opérateurs Créditeurs</b>	<b>20 889,941</b>	<b>30 385,011</b>	<b>26 632,331</b>
Gestionnaire	19 161,399	28 651,479	23 119,151
Dépositaire	1 728,542	1 733,532	3 513,180
<b>Autres Créditeurs Divers</b>	<b>48 119,129</b>	<b>22 810,685</b>	<b>21 454,080</b>
Commissaire aux comptes	8 946,970	15 582,990	13 440,558
Etat Impôts et Taxes	31 921,949*	7 895,986	151,701
Conseil du Marché Financier	1 192,254	66,872	1 465,400
Publications diverses	1 616,765	-1 452,229	4 753,054
Dividendes à payer	4 441,191	717,066	1 643,367
<b>TOTAL</b>	<b>69 009,070</b>	<b>53 195,696</b>	<b>48 086,411</b>

\*dont la contribution exceptionnelle d'un montant de 26 395,302 dinars

#### 4.6. Notes sur les charges :

Nature des charges	du 01/04/2017 au 30/06/2017	du 01/01/2017 au 30/06/2017	du 01/04/2016 au 30/06/2016	du 01/01/2016 au 30/06/2016	du 01/01/2016 au 31/12/2016
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>20 043,917</b>	<b>40 992,878</b>	<b>29 531,631</b>	<b>59 939,024</b>	<b>112 666,830</b>
Commission de gestion	19 161,399	39 237,516	28 651,479	58 207,736	109 155,894
Commission de dépôt	882,518	1 755,362	880,152	1 731,288	3 510,936
<b>Autres Charges</b>	<b>22 069,129</b>	<b>43 559,929</b>	<b>10 825,321</b>	<b>21 263,847</b>	<b>45 100,946</b>
Honoraires du commissaire aux comptes	3 371,732	6 706,412	3 371,732	6 622,474	13 440,042
Redevances CMF sur les OPCVM	3 608,449	7 389,169	5 395,671	10 961,752	20 556,360
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux	434,019	842,068	653,200	1 194,615	2 279,184
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications	1 074,983	2 217,500	1 257,762	2 338,050	8 744,333
Frais Bancaires	9,480	9,478	82,000	82,000	16,071
Autres Charges	0,000	0,000	64,956	64,956	64,956
Contribution Exceptionnelle	13 570,466	26 395,302	0,000	0,000	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>42 113,046</b>	<b>84 552,807</b>	<b>40 356,952</b>	<b>81 202,871</b>	<b>157 767,776</b>

#### 4.7. Notes sur le capital :

Les mouvements sur le capital pour la période du 1<sup>er</sup> Avril au 30 Juin 2017 se détaillent ainsi :

<b>Capital au 31/03/2017</b>	
Montant	13 401 623,543
Nombre de titres	132 852
Nombre d'actionnaires	596
<b>Souscriptions réalisées</b>	
Montant	<b>3 325 647,973</b>
Régularisation des sommes non distribuables	-233,747
Nombre de titres émis	32 970
Nombre d'actionnaires nouveaux	49
<b>Rachats effectués</b>	
Montant	<b>-2 614 868,092</b>
Régularisation des sommes non distribuables	241,332
Nombre de titres rachetés	-25 924
Nombre d'actionnaires sortants	-18

<b>Capital au 30/06/2017</b>	
	<b>14 109 298,852</b>
Montant	14 112 395,839
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0,000
Variation des Plus ou moins values potentielles sur titres	-3 104,572
Frais de négociation de titres	0,000
Régularisation des sommes non distribuables	7,585
Modification comptable	0,000
Nombre de titres	139 898
Nombre d'actionnaires	627

#### 4.8. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de la période et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions. Elles se présentent comme suit :

	<b>Du 01/01/2017 au 30/06/2017</b>	<b>Du 01/01/2016 au 30/06/2016</b>	<b>Du 01/01/2016 au 31/12/2016</b>
Résultats distribuables de la période	231 467,428	396 353,901	717 795,367
Régularisations de la période	-3 940,691	3 471,110	-143 372,816
<b>Sommes distribuables de la période</b>	<b>227 526,737</b>	<b>399 825,011</b>	<b>574 422,551</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs	131,081	117,771	87,803
<b>Sommes distribuables</b>	<b>227 657,818</b>	<b>399 942,782</b>	<b>574 510,354</b>

## 5. AUTRES INFORMATIONS

### 5.1. Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

La commission de gestion est de 0,45% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

### 5.2. Rémunération du dépositaire

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

En contrepartie de ses services, La BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

### **5.3. Honoraires du Commissaire aux Comptes**

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge d'UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Les frais pris en charge aux titres du 2<sup>ème</sup> trimestre 2017 sont de 3 371,732 dinars TTC.

### **5.4 Redevance CMF sur les OPCVM**

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur Univers Obligations SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La redevance acquittée par Univers Obligations SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

### **5.5. Etat Impôts et Taxes**

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

### **5.6. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :**

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

### **5.7. Frais bancaires :**

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.